

Dauphinat de Bordeaux : Jacques HORRENBARGER et Françoise CASSAGRANDE se présentent.

Un deuxième candidat se présente aux élections pour le Dauphinat à Bordeaux, Jacques HORRENBARGER, également membre et sympathisant du Syndicat des avocats de France.

Il se présente avec Françoise CASSAGRANDE qui sera sa Vice-Bâtonnière.

J'ai eu le plaisir d'être membre du Conseil de l'Ordre avec Jacques HORRENBARGER, qui a toujours été très investi et dont la présence a été précieuse.

Le choix sera difficile...

Vous pouvez lire sa profession de foi et celle de Françoise CASAGRANDE.

Chères Consœurs, Chers Confrères, Avocat salarié en entreprise, déjudiciarisation rampante, entrée de capitaux de tiers, démographie professionnelle, formation, financement du service public de la Justice, et plus largement crise économique, notre Profession d'Avocat se trouve confrontée à de tels défis que nombre d'entre nous, quelle que soit sa forme d'exercice professionnel (individuel, collaboration, société), se pose la question de son avenir : L'Avocat, Conseil et Défenseur des particuliers et des entreprises, sortira-t-il vainqueur de ces défis ou notre Profession va-t-elle se diluer à bref délai dans l'anonymat des sociétés de services ? Au-delà de la grande hétérogénéité de nos modes d'exercice, ce qui nous unit et constitue le socle de notre Profession, à l'exception de tout autre, sont l'indépendance et le secret professionnel, ainsi que la protection de nos

clients contre les conflits d'intérêt. Caractérisant une déontologie exigeante, ces règles constituent en effet, par rapport à tout autre concurrent, la valeur ajoutée de nos prestations aux particuliers et aux entreprises, une garantie et des armes pour le développement de nos activités juridiques et judiciaires.

En parallèle de ces problématiques, pour lesquelles le Barreau de Bordeaux, cinquième barreau de France, doit peser de tout son poids auprès de nos instances nationales dont la réforme s'impose, la tâche essentielle de votre Bâtonnier et du Vice-Bâtonnier consiste à assurer, avec l'ensemble des membres du Conseil de l'Ordre, une gestion efficace et humaine des questions et difficultés auxquelles sont confrontés au quotidien les Confrères, en développant toujours davantage les services et les potentialités que nécessite et représente une collectivité de 1380 Avocats en exercice et de 123 Avocats Honoraires.

Forts d'une expérience diversifiée et de nombreux et constants engagements au service de notre Profession :

Jacques HORRENBARGER, membre du Conseil de l'Ordre de 1990 à 1995 puis de 2007 à 2012, ancien délégué régional de la CNBF, Délégué régional et administrateur de l'ANAAFA depuis 2007, outre de nombreux engagements associatifs

ET

Françoise CASAGRANDE, membre du Conseil de l'Ordre de 2001 à 2006, trésorière de l'Ordre en 2005 et 2006, Administrateur de la CARPA de 1992 à 2004 puis de 2007 à 2012 où elle en fut la trésorière,

Nous nous présentons à vos suffrages le lundi 24 novembre prochain pour l'élection des futurs Bâtonnier et Vice-Bâtonnier afin de relever ces défis pour :

- Un Barreau uni et conquérant, face à une concurrence accrue,

- Une présence renforcée dans la vie de la Cité,
- Un Barreau maîtrisant sa démographie,
- Un Ordre solidaire et utile, au service de tous, avocats en exercice ou honoraires,
- Un soutien logistique aux Confères lors d'association, d'acquisition de cabinet ou de départ à la retraite,
- Une écoute attentive des jeunes avocats collaborateurs,
- Un Barreau ouvert aux nouvelles technologies et développant la formation de ses membres en parfaite collaboration avec l'École des Avocats ALIENOR.

Avec le souci, si vous nous confiez l'honneur de cette haute et belle responsabilité, d'une écoute permanente et de réponses appropriées, ce au service de tous et en toute indépendance.

Chères Consœurs, Chers Confrères, nous sommes à votre écoute.
Avec nos sentiments les meilleurs !